



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

23.073/II/PF



Objet: Ministère des Finances - présence dans des locaux du Bureau des Recettes des Contributions directes à Mouland (Fourons) de prospectus touristiques rédigés en néerlandais

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 13 octobre 1994, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte introduite contre le fait que dans les locaux du Bureau des Recettes des Contributions directes à Mouland et dans le couloir réservé au public, on ne trouverait que des prospectus touristiques rédigés en néerlandais. Il s'agit de prospectus édités avec l'aide de la Fédération du Tourisme du Limbourg.

Dans votre réponse à notre demande de renseignements, vous communiquez qu'aucun prospectus touristique, rédigé dans quelque langue que ce soit, n'est ou n'a jamais été mis à la disposition du public dans les locaux du Bureau des Recettes des Contributions directes à 3790 Fourons, rue Maison Blanche, 179, ou dans le couloir réservé au public.

Etant donné que les faits incriminés n'ont pas été prouvés, la C.P.C.L. ne peut pas se prononcer sur le bien-fondé de la plainte.

Le présent avis est notifié au plaignant.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président

